

DECRET N° 2012 -237 DU 13 AOUT 2012

portant nomination des Membres du Conseil
d'Administration du Fonds d'Aide à la Culture.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2009-243 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Vu** le décret 92-242 du 24 août 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds d'Aide à la Culture et aux Loisirs (FACL) ;
- Vu** le décret 2008-112 du 12 mars 2008 portant approbation des statuts du Fonds d'Aide à la Culture ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juin 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide à la Culture, les personnes dont les noms suivent représentantes des personnalités et/ou institutions ci-après :



- Monsieur **Blaise Yaïwa TCHETCHAO**, Représentant du Ministre en charge de la Culture ;
- Monsieur **Lambert DAH KINDJI**, représentant le Ministre en charge des Finances
- Monsieur **Vincent DASSI**, Conseiller Technique à la Communication du Président de la République ;
- Monsieur **Constant M. NOANTI**, Directeur de la Promotion Artistique et Culturelle
- Monsieur **Richard SOGAN**, Directeur du Patrimoine Culturel ;
- Monsieur **Philippe ABAYI**, représentant des Artistes plasticiens ;
- Monsieur **Florent Eustache HESSOU**, représentant des Associations des Professionnels du Livre ;
- Monsieur **Marius Fadji MISSIHOUN**, représentant des Associations de la Musique Moderne ;
- Monsieur **Symphorien ZANKLAN**, représentant des Associations de la Musique Traditionnelle ;
- Monsieur **Gaston EGUEDJI**, représentant des Associations de Théâtre et de Danse
- Monsieur **Pierre ZINKO**, représentant des professionnels du Cinéma et de l'Audio-visuel ;
- Monsieur **Bardol MIGAN**, représentant des Associations de valorisation du Patrimoine Culturel ;
- Monsieur **Thierry Arsène CODO**, Directeur du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- Monsieur **Mathias GBEDAN**, représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;
- Monsieur **Ibrahima BOUKARY**, représentant les Opérateurs Economiques ;

Article 2 : Monsieur **Blaise Yaïwa TCHETCHAO**, représentant le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide à la Culture.

Handwritten signature

Handwritten signature

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jonas GBIAN

Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation
de l'Artisanat et du Tourisme,

Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : Original 01 ; PR 04 ; AN 05 ; CC 01 ; CS 01 ; HCJ 01 ; HAAC 01 ; CES 01 ; SGG 01 ; PM/CCAGEPPPPDDS 4 MCAAT 4 ;
MEF 4 ; Autres Ministères 22 ; DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI 05 ; BN-DAN-DLC 03 ; GCONB-DCCT-INSAE 03 ; BCP-CSPM-IGAA 03 ;
; UAC 02 ; UP 02 ; JO 02 ;